

Zurich Simon, Rey Alizée

Accueil d'enfants blessés de Gaza : que fait Fribourg pendant que d'autres cantons agissent ?

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 06.10.25

Dépôt

Vingt enfants grièvement blessés à Gaza doivent être soignés en Suisse. La Confédération cherche activement des cantons prêts à accueillir une partie de ces jeunes patient-e-s. Bâle, Genève, le Tessin et le Valais ont déjà répondu présents. Fribourg, lui, reste silencieux.

Fin juillet, le Parti socialiste fribourgeois (PSF) a adressé un courrier au conseiller d'Etat Philippe Demierre, l'appelant à agir pour que le canton, en collaboration avec l'hôpital fribourgeois (HFR), mette à disposition des places de soins pour accueillir et traiter des enfants blessés de Gaza. Aucune réponse n'a été donnée. Le Conseil d'Etat se mure dans le silence.

Pendant ce temps, le génocide à Gaza se poursuit. Les hôpitaux, déjà à bout de souffle il y a des mois, sont désormais en ruines. Selon l'OMS, il ne resterait plus que 1900 lits fonctionnels, alors que le nombre de blessé-e-s depuis le 7 octobre dépasse 140 000. Le système de santé est anéanti, incapable d'assurer les soins les plus élémentaires à une population brisée par les bombardements, les tirs incessants et, désormais, par la famine utilisée comme arme de guerre. D'après Médecins Sans Frontières, un quart des enfants, ainsi que de nombreuses femmes enceintes ou allaitantes, souffrent aujourd'hui de malnutrition aiguë. Fin 2024, l'ONU et l'UNICEF estimaient que 2500 enfants étaient en danger de mort imminent. Ce chiffre, déjà insoutenable, n'a cessé d'augmenter, tandis que les évacuations se font à un rythme tragiquement dérisoire : moins d'un enfant par jour. A ce rythme, il faudrait plus de sept ans pour sauver les enfants actuellement en détresse vitale.

Face à l'horreur et l'urgence, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre clairement aux questions suivantes :

1. Le canton de Fribourg compte-t-il s'associer à cet effort humanitaire et à ceux qui suivront ?
2. Si non, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il son inaction alors que d'autres cantons ont déjà agi ?
3. Combien d'enfants doivent encore mourir avant que le Conseil d'Etat se réveille et agisse à son échelle ?
4. Au-delà de la question de l'accueil, le Conseil d'Etat envisage-t-il de soutenir les appels de la société civile et des organisations humanitaires suisses en usant de son influence politique pour demander au Conseil fédéral une action concrète face aux violations massives du droit international humanitaire, notamment par l'adoption de sanctions économiques et la suspension des relations militaires avec Israël ?